



Courrier à l'attention de Monsieur le directeur académique des Bouches du Rhône

SUD éducation 13 – 29 Boulevard Longchamp 13001 – Marseille
mail - sudeduc13@sudeducation.org
Tél – 07 82 67 77 75   [@sudeducation13](https://www.facebook.com/sudeducation13)

Monsieur le Directeur Académique,

Nous tenons à porter à votre connaissance les éléments suivants.

Mercredi 8 mars, une délégation d'enseignant·es UPE2A était reçue au CASNAV. A cette occasion, nous rappelions la surcharge de travail ainsi que la dégradation subite des conditions d'accueil des élèves allophones.

48 heures à peine après cet entretien, de nombreux collègues recevaient sur leur boîte académique, à leur grande surprise et sans en avoir été préalablement avisé·es, une convocation pour « une formation asynchrone d'une durée de 6 heures » à réaliser « en dehors des horaires d'enseignement ».

Dans un contexte actuel de surcharge de travail pour nos collègues enseignant·es d'UPE2A, toute nouvelle charge de travail est à effectuer sur leur temps personnel. Comment ne pas y voir l'expression d'un mépris en totale contradiction avec le ton bienveillant employé le 8 mars ?

Cette formation est à réaliser entre le 20 et le 29 mars. Pourquoi ne pas avoir prévenu les personnels plus tôt ? Sachant que cette formation concerne le renouvellement des habilitations pour les examinateurs du DELF, le CASNAV avait donc des mois pour anticiper ! Une fois de plus, c'est aux enseignants de compenser les manques du CASNAV.

Concernant les enseignant·es issu·es du premier degré, les convocations ne tiennent aucun compte des 108 heures déjà réalisées ou planifiées et viennent parfois en sus des maximas annuels.

Les convocations méconnaissent les textes de loi et la jurisprudence en matière de formation professionnelle. En l'espèce, un accord préalable des personnels était nécessaire.

En conséquence, SUD éducation 13 encourage les collègues concerné·es à refuser cette formation asynchrone, à prendre contact avec les syndicats pour le faire savoir et à envisager un boycott du DELF cette année.

SUD éducation 13 invite les autres syndicats à s'unir pour mettre fin à ces pratiques managériales d'un autre temps.

SUD éducation 13 réitère sa volonté d'un changement d'attitude de la part du CASNAV, un respect des personnels, des élèves et des textes qui nous régissent.

Enfin, SUD éducation 13 exhorte le CASNAV à revenir rapidement sur sa décision et à faire son mea culpa.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur académique, en notre profond attachement au service public d'éducation.

Marseille, le 21 mars 2023

SUD éducation 13